



COMMUNIQUE



Vendredi 1er juillet 2011, la réforme des retraites est entrée en vigueur. Votée en octobre 2010, elle prévoit d'augmenter l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans d'ici à 2018. L'augmentation se fera par paliers de 4 mois tous les ans.

Pour enfoncer le clou, Xavier Bertrand, le ministre du travail a annoncé le 5 juillet dernier, qu'il signerait, en décembre, un décret portant à 166 trimestres (41,5 ans) la durée de cotisations pour les générations nées à partir de 1955 pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

En prenant cette décision sans consulter les syndicats, le gouvernement montre une fois de plus sa conception du dialogue social.

Le gouvernement justifie sa décision par la loi du 21 août 2003 qui a instauré un mécanisme tendant à faire évoluer la durée d'assurance en fonction des gains d'espérance de vie.

La loi du 9 novembre 2010 a transféré au Conseil d'orientation des retraites (COR) la responsabilité de l'avis à rendre sur ce sujet, avis qui était jusqu'à maintenant rendu par la commission de garantie des retraites.

Ce faisant, le législateur veut intégrer au dispositif les organisations syndicales. Pour Force Ouvrière, il est hors de question d'être instrumentalisé ou intégré dans un quelconque processus visant à avaliser les contre-réformes 2003 et 2010, sans évoquer 1993.

De plus, en cumulant à la fois l'allongement de la durée de cotisation avec le recul de l'âge légal, le législateur applique la double peine aux salariés.

Le secrétaire général de Force Ouvrière, Jean-Claude Mailly, a fustigé cette décision du gouvernement et l'a assimilée à une provocation.

FO le répète, une autre réforme était possible, celle-ci se basait sur une autre répartition des richesses, c'est encore possible et Force Ouvrière entend bien faire revenir sur les contre-réformes socialement destructrices et économiquement libérales.

**20 OCTOBRE
JE VOTE FO!**

**JE
NOUS
TOUS FO!**